

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 06 NOVEMBRE 2015 A 19H00

Étaient présents les conseillers :

- ROUX Frédéric, CARTAGENA Marie-Claire, DUVILLARD Fabienne, CHARRAS André, GAMBUS Mercédès, ROCCHI Jean-Pierre, DAUMIN Patrick, GROSJEAN Florence, PIZZA Muriel, SOLSONA Marie José, VANHAUWAERT Michel, HENNET Geneviève
- **Absents** : PIEL Martine excusée, MONGE Armand excusé, BONNET Ludovic excusé
- Secrétaire de séance: CARTAGENA Marie-Claire

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de rajouter un point à l'ordre du jour (n°10) concernant des admissions en non-valeur à la demande du percepteur afin qu'elle puisse arrêter ses comptes en fin d'année.

Ok à l'unanimité.

POINT N°1 : CHOIX ARCHITECTE AMENAGEMENT MAIRIE/POSTE ET CONVENTION CEDER

Monsieur le Maire précise que les délais relatifs aux réponses de la consultation étaient courts afin d'être dans les temps pour la demande de DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) en début d'année pour une programmation sur 2016.

- **Choix Architecte**: Suite à la réception des offres des candidats et à l'étude de celles-ci avec l'assistance du CAUE qui accompagne la mairie dans son projet, Monsieur le Maire présente au conseil les différentes candidatures. Sur les 4 cabinets qui ont répondu, 3 étaient recevables. Après avoir reçu les 3 équipes d'architectes, il indique que la commission a choisi l'atelier ARCH'ECO situé à Nyons qui obtient la meilleure prestation au niveau du classement final de l'analyse des offres notamment par son approche sur le plan thermique (chauffage). Monsieur le Maire indique que ce cabinet a de l'expérience sur la réhabilitation des bâtiments communaux en zone rurale et de ce fait a pu optimiser au mieux sur l'existant afin de limiter le coût du projet et aussi a prévu dans le cadre de son projet architectural un local sécurisé pour l'installation d'un futur distributeur de billets. Monsieur le Maire rajoute que par rapport au distributeur de billets, la commune est éligible au contrat de Présence Postale Territoriale pour les agences postales communales pour les communes de moins de 2000 habitants et qui sont en zone de revitalisation rurale. Il donne les détails de l'offre de ce cabinet à savoir : 3075€ HT pour le diagnostic prévu sur 5 jours et l'offre globale de la Maîtrise d'œuvre s'élève à 25 075€ HT sur une base de 200 000€ HT de travaux. Il propose au conseil de choisir le cabinet ARCH'ECO de Nyons qui a l'offre la plus adaptée à ce projet de réaménagement. Le conseil à l'unanimité décide de retenir le cabinet d'architecture ARCH'ECO ainsi que son offre de prix.
- **Convention CEDER**: Monsieur le Maire propose au conseil de conventionner avec le CEDER pour la réalisation de l'aménagement de la mairie et de la poste. La mission de cet organisme est d'accompagner le maître d'ouvrage dans son projet sur le plan technique et économique, notamment sur la qualité Environnementale des Bâtiments (isolation, éclairage, acoustique et mode de chauffage). Coût et durée de la mission: 100€ la journée à raison de 5 jours de travail soit 500€ au total. A l'unanimité, le conseil approuve cette mission d'accompagnement ainsi que le coût global de 500€ et autorise le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ces dossiers.

POINT N° 2 : MARCHE VOIRIE

Monsieur le Maire rappelle au conseil que des travaux d'aménagement de voirie sur le chemin de la Roche et la pose de glissières de sécurité sur le chemin de la Rouveirette ont été programmés. Il indique que le cabinet CEREG à Buis les Baronnie s'est occupé de l'appel d'offre et de l'analyse des offres. Suite à l'étude de celle-ci, Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise la mieux disante.

Deux entreprises ont soumissionné : l'entreprise EIFFAGE TP et MISSOLIN TP.

Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise MISSOLIN TP pour 21 998.75€HT.

Le conseil municipal, décide à l'unanimité de retenir l'entreprise MISSOLIN TP pour un montant de 21 998.75€ HT et autorise le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

POINT N°3 : MARCHE PAS DU VENTOUX (extension du réseau d'eau potable et d'assainissement)

Monsieur le Maire indique au conseil que suite à l'appel d'offre lancé pour l'extension du réseau d'eau potable et d'assainissement au Pas du Ventoux, 3 entreprises ont répondu : BRUN TP/Groupement FERRAND TP et REYNAUD TP/ BALDUS TP. Suite à l'analyse de leurs offres avec l'assistance du cabinet CEREG, Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise BALDUS TP qui est la meilleure au niveau prix pour un montant de 39 600.95€ HT et au niveau du délai d'exécution.

Il précise que le cabinet CEREG en tant que maître d'œuvre pour la commune suivra le chantier, vérifiera la qualité des matériaux par rapport au cahier des charges et validera les factures avant leur paiement.

Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer sur le choix de l'entreprise.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir l'entreprise BALDUS TP pour un montant de 39 600.95€ HT et autorise le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

POINT N°4 : CONTRATS CAE

Monsieur le Maire informe le conseil que le contrat aidé (CAE) de Monsieur Frans Oort, animateur EPI/Médiathèque arrive à échéance le 16/12/2015. Il peut prétendre à un renouvellement de ce contrat pour une durée d'un an. Monsieur le Maire propose donc le renouvellement de ce contrat pour une durée d'un an à compter du 17/12/2015, afin que la mission d'accompagnement du public dans ses démarches à l'EPI ou à la Médiathèque puisse se poursuivre. Il indique également qu'à partir du 30/11/2015 la commune pourrait recruter pour un an sous contrat CAE Monsieur Yannick Garel comme employé communal au service technique afin de renforcer l'équipe technique municipale qui compte un agent en moins pour raison de départ à la retraite. Il précise que cet agent recruté pour 4 mois pendant la période estivale a donné entière satisfaction.

Ces contrats sont aidés à 75% pour 22h hebdo.

Il ajoute que pour l'instant il est judicieux pour la commune d'avoir recours à ce type de contrats aidés tant que la question sur le devenir de la gestion du réseau d'eau n'est pas solutionnée.

En effet, la COPAVO réfléchit actuellement sur cette problématique. Monsieur le Maire souhaite que la commune garde l'eau en autogestion et qu'il défendra les intérêts de la commune dans ce sens.

Le conseil, à l'unanimité, approuve le recrutement de Mr Garel en contrat aidé et le renouvellement de celui de Mr Frans Oort.

POINT N° 5 : SDED RENFORCEMENT RESEAU POSTE DES CHABROLS

Monsieur le Maire indique qu'à sa demande le SDED 26 a étudié un projet de développement électrique sur la commune pour le renforcement électrique du poste des Chabrols. Il précise que le coût de 105 850.28€ HT sera intégralement pris en charge par le Syndicat (SDED).

Il informe le conseil des récentes pannes sur le réseau électrique de la commune dues en partie au grignotage des câbles électriques par des rongeurs amateurs de matériaux écologiques au goût sucré !

Le conseil, à l'unanimité, approuve le projet du SDED et autorise le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

POINT N° 6 : TAXE AMENAGEMENT

Monsieur le Maire indique au conseil qu'il y a lieu d'instituer le taux de la taxe d'aménagement (remplace l'ancienne TLE) pour 2015 suite à un courrier de la Préfecture de la Drôme. Il explique que cette taxe sert à financer les équipements publics des communes et qu'elle est calculée sur les autorisations d'urbanisme pour les communes dotées d'un PLU ou POS. Il rappelle la délibération de 2011 qui avait fixé le taux à 3.5% sur l'ensemble de la commune et à 2% sur la ZA de Grangeneuve. Il propose de reconduire le taux de 3.5% sur tout le territoire communal y compris le secteur Grangeneuve qui n'est plus classé en ZA depuis l'annulation du PLU en mars 2013. Le conseil municipal, décide à l'unanimité, de reconduire le taux de 3.5% sur tout le territoire communal.

POINT N° 7 : DECISIONS MODIFICATIVES

Monsieur le Marie indique qu'il y aurait lieu d'effectuer certains virements de crédits :

BUDGET EAU ASSAINISSEMENT

<u>Investissement dépenses</u> : Compte 2315 opération n°13 (STEP)	+ 2 000 €
Compte 2313 (amélioration réseau)	- 2 000 €

Le budget AEP restant en équilibre, le conseil municipal accepte ces virements.

POINT N°8 : TAUX REDEVANCE MODERNISATION RESEAU DE COLLECTE 2016

Monsieur le Maire indique au conseil municipal les taux fixés par l'Agence de l'Eau pour les redevances pollution et modernisation des réseaux de collecte, dont la perception est en charge de la commune pour le compte de l'agence de l'eau.

Pour l'année 2016 les taux applicables sont les suivants :

- redevance pour la modernisation des réseaux (pour toutes les factures d'assainissement) passe à : **0,16€/m3**
- redevance pour la pollution domestique (pour toutes les factures d'eau) reste inchangée par rapport à 2015 : **0.29€/m3**

Le conseil municipal vote à l'unanimité le montant des nouvelles redevances pour l'année 2016.

POINT N°9 : DIA

Suite aux déclarations d'intention d'aliéner suivantes :

Vente habitation Pierre Dieu située rue Faubourg à Mr Jean-Claude Brezillon

Vente appartement Bastide du Midi situé La Garrigue de Pierrevon à Mr Benoit Merchez

Vente habitation Mr/Mme Sacleux Claude située rue du Barry à Mr Alexandre Simoncini et Mme Angélique Lefevre

Vente habitation MR/Mme Gielen André située Le Pas du Ventoux à Mr/Mme Ludwig Vanderhaeghe

La commune ne souhaite pas exercer son droit de préemption sur ces quatre ventes.

POINT N°10 : ADMISSION EN NON-VALEUR

Monsieur le Maire de Mollans sur Ouvèze indique au conseil municipal qu'il y aurait lieu d'admettre en non-valeur la somme de 5595.15 correspondant à des impayés de factures d'eau, afin que le percepteur de Buis puisse procéder à l'arrêt des comptes en fin d'année.

Le conseil municipal autorise l'admission en non-valeur pour la somme de 5595.15.

QUESTIONS DIVERSES

1) Motion de soutien aux Pompiers

Monsieur le Maire annonce au conseil que le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) de la Drôme devrait fermer 19 centres de secours sur le territoire de la Drôme.

Mirabel aux Baronnies et Saint Maurice sur Eygues devraient fermer à la fin de l'année.

Il informe qu'une importante mobilisation s'est réunie samedi 31 octobre à Mirabel aux Baronnies et que Madame Marie-Claire Cartagena et lui-même étaient présents pour manifester contre cette nouvelle disposition et pour soutenir les pompiers concernés.

Mollans n'est pas concerné pour le moment.

Monsieur le Maire demande au conseil de prendre une motion de soutien aux casernes de Saint Maurice sur Eygues et Mirabel aux Baronnies ainsi qu'à tous les centres de secours concernés par cette mesure et de la faire passer à la COPAVO.

2) Ordures ménagères

Monsieur le Maire indique que le coût du ramassage et du traitement des OM va augmenter l'année prochaine (*avec une hausse de 13€ à la tonne*).

Une réflexion d'optimisation du fonctionnement du service des collectes est actuellement menée par les commissions concernées de la COPAVO.

Deux solutions sont proposées pour rationaliser les points de collectes et réduire le kilométrage des tournées de collectes et ainsi réduire les coûts et donc limiter les augmentations d'impôts.

A Mollans, quelques points de collectes pourraient être supprimés et les points restants seraient renforcés notamment en bacs jaunes et colonnes à verre pour avoir des points complets.

Une réflexion est également menée pour mutualiser avec Faucon pour installer 2 points de collectes qui n'en ferait qu'un pour limiter les passages des camions bennes.

Monsieur le Maire signale aussi qu'une étude est menée par la COPAVO sur la mise en place de poulaillers pour les particuliers pour réduire les tonnages d'ordures.

Affaire à suivre.

3) Salle des Jeunes

Monsieur le Maire indique que Mr Flachaire de la DDT de Nyons a signalé que la salle des jeunes doit être surélevée car elle est en zone rouge du PPRI. Elle devrait être ainsi au niveau de la cour de l'école. Pas de dépôt de permis de construire avant l'avis de la DDT concernant la côte exacte de surélévation.

4) Station de lavage pour les agriculteurs

Monsieur le Maire propose au conseil de lancer un programme pluriannuel (2016-2020) pour installer une station de lavage sur la commune pour les agriculteurs. Ce projet pourrait être subventionné par l'Etat et l'Agence de l'Eau à 80%.

Il indique que la commune construirait l'ouvrage mais celui-ci serait géré par un groupement d'agriculteurs.

Le service serait payant pour les agriculteurs.

Il précise que la commune pourrait porter le projet à condition que les agriculteurs s'engagent en nombre sur ce projet.

Une réunion d'information sera organisée début 2016.

Monsieur le Maire demande si le conseil est favorable pour lancer ce projet.

Le conseil approuve mais prendra une décision après la réunion et suivant l'engagement des agriculteurs.

5) STEP : Peupliers

Monsieur le Maire informe le conseil de la dangerosité des peupliers autour de la STEP dont plusieurs sont tombés sur des câbles ERDF et qui menacent au moindre coup de vent de tomber dans la station et d'occasionner de gros dégâts sur les machines de la STEP.

Il indique qu'il a reçu un devis pour 6000€ TTC pour étêter les peupliers incluant le coût d'une grue pour la dépose des câbles EDF et FT. Il indique qu'il va le signer car ces travaux sont urgents.

6) Toulourenc

Le comité de pilotage du SMAEV accélère le projet de sécurisation et de préservation sur le site du Toulourenc en matière écologique et tourisme responsable.

Le projet consiste à inciter les gens à ne plus passer forcément dans l'eau et à ouvrir des chemins en corniche et des sentiers botaniques afin de réduire la fréquentation dans le cours d'eau.

L'aménagement pourrait être financé à 80%.

Mollans est éligible à 40% au titre du CDDRA (Contrat de Développement Durable de la Région Rhône-Alpes) porté par le Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales et à 40% au titre du CIMA-PROIA porté par le SMAEV (Futur Parc du Ventoux) pour les parkings du Clos de Veaux et de Notre Dame des Anges.

Ces aménagements s'inscrivent dans un projet d'ensemble d'aménagement des Gorges du Toulourenc.

Par exemple, le Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale travaille sur un projet d'alarme sonore dans les gorges. Ce projet d'aménagement s'étale sur 6 ans.

Deux stagiaires du SMAEV interviendront l'été prochain pour accueillir et inciter les visiteurs à être plus citoyens.

Le parking actuel au Toulourenc va être aménagé et stabilisé.

Séance levée à 21H00